



HAL
open science

Le colloque de Ratisbonne (1541) ou la dernière chance du cardinal Contarini

Marie Viallon

► **To cite this version:**

Marie Viallon. Le colloque de Ratisbonne (1541) ou la dernière chance du cardinal Contarini. 2005.
halshs-04138004

HAL Id: halshs-04138004

<https://shs.hal.science/halshs-04138004>

Submitted on 22 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le colloque de Ratisbonne (1541) ou la dernière chance du cardinal Contarini

Au printemps 1541, tout l'Occident chrétien —catholique comme protestant— tourne ses espoirs vers la ville impériale de Ratisbonne où le cardinal vénitien Gasparo Contarini préside un colloque de religion qui réunit des théologiens des deux camps dans une ultime tentative, presque désespérée, de réduction des divergences qui opposent l'Église romaine aux disciples de Luther. En effet, face à la montée des idées réformatrices, l'empereur Charles Quint tente de rétablir la concorde religieuse entre ses sujets en favorisant des assemblées de théologiens qui ont pour mission d'étudier les points de dogme ou de discipline qui posent problème.

Au prix de concessions réciproques, ils espèrent sauver l'unité de l'Église et engager cette réforme intérieure *in membris et in capite* que tous appellent de leurs vœux. *In membris* : il s'agit de proposer aux chrétiens une nouvelle voie salutaire ; *in capite* : la hiérarchie de l'Église doit faire son examen de conscience et s'amender.

Comme Érasme, Contarini pense à la réforme *in membris* de l'Église en faisant fond sur la démarche très personnelle de chaque chrétien, sur son aspiration à la rectitude morale, sur cet attachement à la clarté du verbe et de la pédagogie :

S'il se trouvait quelque part des charmes de cette sorte, ou quelque force d'harmonie qui produise un véritable enthousiasme, ou encore une persuasion vraiment entraîneuse d'âmes, je désirerais les posséder en ce moment, afin de persuader à tous la chose de toutes la plus salutaire. Mieux vaut pourtant souhaiter que le Christ en personne, dont la cause est en jeu, règle les cordes de ma cithare, de façon, que ma cantilène touche et remue profondément les âmes. Pour ce résultat, point n'est besoin des épichérèmes ou des épiphonèmes que la Vérité en personne, dont le discours est d'autant plus efficace qu'il est plus simple¹.

Tout cela dans le but de maintenir l'unité de l'Église du Christ qui est seule capable de garantir l'accès au salut éternel pour chacun des fidèles. Dans cette route vers le salut, l'évêque assume, pour Contarini, une fonction prééminente de guide spirituel qui lui impose un devoir de dignité et de pureté sans faille, bien supérieur à celui que l'on demande à un simple croyant.

L'Église est l'universalité de tous les chrétiens².

Que chacun soit ce qu'il doit être. [...] Que les prêtres méditent jour et nuit la loi du Seigneur afin de pouvoir être le *sel* du peuple³.

Appartenir au clergé n'est pas un privilège, ni une licence pour satisfaire ses vices mais, au contraire, une exigence, un ministère. Avec l'âge, la connaissance des hommes, l'expérience de l'épiscopat et les transformations de la situation religieuse

¹ Érasme, *Paraclesis-Methodus*, Paris, Laffont, coll. Bouquins, 1992, traduction André Godin, p. 595.

² Gasparo Contarini dans son discours à Clément VII en 1529. *De potestate pontificis, quod divinitus sit tradita*, Parisiis, apud Sebastianum Nivellium, 1571.

³ Érasme, *De amabili concordia Ecclesiae*, Paris, Laffont, coll. Bouquins, 1992, traduction André Godin, p. 836.

en Italie, Contarini évolue vers une position plus conforme à *la doctrine catholique et chrétienne* comme il l'écrit le 13 novembre 1536 à Vittoria Colonna au lendemain de sa propre nomination au siège épiscopal de Belluno.

A propos de la liturgie chaotique et dissipée de son temps, Érasme la juge sévèrement mais il trace en quelque mot un schéma correctif idéal :

Et dans le déroulement du culte solennel, chacun remplit son rôle : l'un lit une sainte écriture, l'autre chante les louanges divines, un autre prie au nom de toute la foule et célèbre les mystères, assisté par d'autres dans ses fonctions de célébrant, tandis que le peuple marque, par un religieux silence, son respect pour l'ensemble des cérémonies⁴

C'est ce que l'Église de la Contre-Réforme réussira à imposer, un demi-siècle plus tard, sans que cela puisse être réellement considéré comme une avancée.

Contarini n'est pas un véritable théologien, en ce sens qu'il manque de formation théorique, donc il n'est pas enfermé dans un discours ni dans un système de pensée. Il lui est plus aisé de ne pas tomber dans le défaut des théologiens *de métier* et il peut chercher la réforme *in membris* de l'Église dans la miséricorde et la charité, dans les attentes, les angoisses et les expériences humainement vécues, qu'elles soient orthodoxes ou à tendances hérétiques. Par là, il s'oppose aux contre réformistes zélés :

Qui, parce que Luther a dévié à *propos de la grâce et du libre arbitre*, se sont dressés contre quiconque prêche et enseigne la grandeur de la grâce et la faiblesse humaine. Et, croyant contredire Luther, ils contredisent saint Augustin, saint Ambroise, saint Bernard et saint Thomas ; et rapidement, mus par un zèle évident mais par une véhémence et une ardeur dont ils n'ont pas conscience, lors de ces contradictions ils dévient de la vérité catholique, se rapprochent de l'hérésie pélagienne et sèment le trouble dans le peuple.⁵

L'œuvre de Gasparo Contarini en faveur de la réforme *in capite* de l'Église se poursuit de 1537 à 1540 par des propositions de réforme de la Daterie dont les pratiques sont évidemment simoniaques (mais c'est un projet qui rencontre trop d'intérêts privés et tout reste en l'état), par des travaux au sein de la députation cardinalice formée le 7 janvier 1538 pour organiser le concile de Mantoue-Vicence, par la réforme de la Pénitencerie (mais la résistance du Grand Pénitencier, Antonio Pucci, bloque provisoirement toute évolution), par le soutien personnel à la confirmation de la Compagnie de Jésus, par l'encouragement de la mission impossible de Reginald Pole en Angleterre pour tenter le retour de ce pays dans le giron de l'Église de Rome.

Une solution à la crise est représentée par la proposition de la tenue d'un concile général qui occupe toutes les cours et toutes les chancelleries européennes au début du XVI^e siècle. Tous les autres moyens utilisés jusqu'à ce jour ayant été recalés (réduction par la force, négociation, appel à l'obéissance et à la discipline, incitation bienveillante...) les espoirs sont placés dans le concile général mais cette voie rencontre une péripétie de plus avec l'échec du concile de Mantoue-Vicence, échec avoué lors du consistoire du 21 mai 1539 où Paul III déclare la *suspensio ad*

⁴ Érasme, *op. cit.*, p. 790.

⁵ Gasparo Contarini, *Epistula de iustificatione*, in *Opera*, Parisiis, apud Sebastianum Nivellium, 1571, p. 588-596.

beneplacitum. Les marques de la déception sont très nombreuses dans tous les milieux et la confiance en la papauté commence à faiblir ; c'est en effet, une décision très grave de la part de Paul III car tous, catholiques et luthériens, princes et théologiens, simples fidèles et hommes de bien, conçoivent alors le concile comme l'une des armes essentielles de la *reformatio in capite et in membris* à partir de laquelle on pourra rêver de *la pace et tranquillità de Christiani* dont a parlé Contarini dans son discours à Clément VII.

L'espoir conciliaire étant momentanément éteint, d'aucuns se mettent en mal de chercher d'autres solutions pour dénouer la crise religieuse qui menace de s'étendre jusqu'à l'éventuelle disparition du catholicisme dans certains États et jusqu'au conflit armé tant redouté dans d'autres. En Allemagne, nombreux sont les princes qui craignent les conséquences politiques de la division religieuse de l'empire : Joachim II de Hohenzollern, électeur de Brandebourg de 1535 à 1571, ne veut pas qu'un concile condamne les protestants sans les entendre et, à l'inverse, le duc Georges de Saxe, souverain de la Saxe albertine farouche adversaire de Luther, redoute l'expansion des doctrines luthériennes dans son territoire (craintes justifiées puisque la Saxe albertine passe au protestantisme dès la mort de son duc, le 17 avril 1539). Dans le même temps, Charles Quint et Ferdinand de Habsbourg veulent maintenir l'unité de l'Empire pour parer à la menace ottomane. Des propositions pour une politique de rapprochement apparaissent dès 1538 dans ce sens et elles se font plus pressantes quand les espoirs conciliaires sont définitivement déçus, malgré vingt ans d'efforts.

L'idée d'une rencontre entre opposants pour discuter, rapprocher les points de vue d'hommes qui partagent la substance de la même foi dans le Christ, atténuer les discordes et aboutir à l'apaisement religieux, a été émise par Érasme. En effet, dans la préface de l'édition de 1518 de son *Enchiridion militis christiani* il propose :

Il serait très pratique, à mon avis, de choisir et de grouper quelques hommes pieux et doctes en vue du travail suivant : extraire des sources très pures des Évangiles et des écrits apostoliques et de leurs meilleurs interprètes une sorte de résumé de toute la "philosophie du Christ", résumé dont la simplicité ne ferait point tort à l'érudition, et dont la brièveté ne nuirait point à la précision. Tout ce qui appartient à la foi serait condensé en très peu d'articles, de même pour tout ce qui concerne la vie chrétienne. Ceux qui recevraient un tel enseignement comprendraient que le joug du Christ n'est pas dur, mais doux et agréable; ils comprendraient qu'ils ont trouvé des pères, non des tyrans, des pasteurs, non des voleurs, qu'ils sont appelés au salut et non entraînés vers la servitude.

La politique des colloques est engagée par l'empereur : le 23 mai 1540 s'ouvre à Spire une réunion qui est transférée à Haguenau dès le 12 juin en raison de la peste, puis à Worms le 25 novembre de la même année. Dès le début, le nom du cardinal Contarini est pressenti par le cardinal-neveu Alessandro Farnese (1520-1589), le cardinal-légat Marcello Cervini (1501-1555) et le nonce Giovanni Morone (1509-1580) car son action au sein du Sacré Collège, depuis cinq ans, en fait l'homme de la situation. L'empereur a d'ailleurs fait savoir son vif désir que Contarini représente le Saint-Siège. Si Paul III en est également convaincu, il ne souhaite pourtant pas le départ immédiat du légat Contarini pour l'Allemagne et il préfère envoyer, d'abord, le nonce Tommaso Campeggi à Haguenau et réserver Contarini pour une seconde étape des travaux beaucoup plus importante.

En quelque sorte, Campeggi doit engager les négociations malgré sa mésentente avec Morone, également présent. Campeggi est entouré des quatre

théologiens catholiques allemands Eck, Cochläus, Nausea et Jodocus Hoetfilter⁶ et il est assisté des théologiens du pape : Tommaso Badia (1483-1547), du Français Pierre Gérard, de l'Irlandais Robert Wauchop († 1551) et du Hollandais Albert Pighius († 1542). En fait, l'autorité de Campeggi est si limitée que, le 28 juillet, les discussions sont closes et renvoyées à un prochain colloque à Worms prévu pour le 28 octobre.

Les négociations pour la mise en place du prochain colloque sont menées par Nicolas Perrenot de Granvelle (1485-1550), chancelier de l'empereur, qui réussit à établir que les travaux doivent être dirigés par Eck pour le camp catholique et Melanchthon (1497-1560), ami d'Érasme, pour les protestants. Mais ce n'est que le 14 janvier 1541 que le colloque de Worms débute ses travaux sur la base de la *Confessio Augustana*, rédigée par Melanchthon, et parvient, en trois jours, à élaborer un accord sur la doctrine du péché originel, ce qui semble de bon augure pour la suite des colloques. Toutefois, l'élan est brisé car l'empereur intervient pour suspendre les entretiens et les transférer à la diète de Ratisbonne à laquelle il entend assister. Peut-être a-t-il eu connaissance de la récente nomination de Gasparo Contarini comme *legatus a latere* le 10 janvier 1541 ? Peut-être entend-il ainsi mettre toute sa puissance dans la balance, pour que le rêve de la conciliation passe du domaine de l'utopie à celui des actes possibles, quoique difficiles ?

Parti de Rome le 28 janvier 1541 en compagnie de son secrétaire Lodovico Beccadelli et de son vicaire Girolamo Negri, Gasparo Contarini arrive à Ratisbonne le 12 mars 1541 où il est accueilli chaleureusement. La diète de Ratisbonne s'ouvre le 5 avril et l'empereur nomme les six débatteurs : Eck et les érasmiens Johannès Gropper (1502-1559) et Julius Pflug (1499-1564) pour les catholiques, face à Melanchthon, Martin Bucer (1491-1551) et Pistorius († 1583) pour les protestants, sous la présidence du chancelier Granvelle. A la différence du colloque de Worms, l'empereur propose —avec l'accord du légat— que le document de base aux discussions soit, ce que l'on nommera ensuite, le *Liber Ratisboniensis* rédigé en 23 articles, pour l'essentiel par Bucer et Gropper. Il s'agit d'abandonner la *Confessio augustana* sur laquelle les protestants n'auraient admis aucun compromis.

Suivant les instructions qu'il a reçues oralement de Paul III puis par écrit au jour de son départ, Gasparo Contarini doit participer aux négociations, assister les théologiens avec le plus de bienveillance, contrôler les débats de loin et affirmer la primauté de sa légation sans prendre, seul, de graves décisions. Sarpi analyse et explique les limites de l'autorité du légat :

le pape ne lui avait pas donné cette autorité très vaste ni ce pouvoir absolu que souhaitait l'empereur ... parce qu'elles sont partie intégrante du pontificat⁷.

Mais, contrairement à ce qu'auraient souhaité les membres catholiques de la diète, le légat adopte une attitude amicale, courtoise et compréhensive envers les protestants, ne publie pas la bulle *De cæna domini* contre les hérétiques, et n'annonce aucune indulgence.

⁶ Il est courant, dans les milieux humanistes allemands, de latiniser son patronyme par des traductions parfois hasardeuses ou de simples adoptions. Ainsi, Johann Mayer (1486-1543) devient-il Eckius, Johannès Dopneck (1479-1552) Cochläus, Friedrich Grau von Weissenfeld († 1552) Nausea, Johannès Bäder (†1583) Pistorius et Philipp Schwarzert hellénise-t-il son nom en Melanchthon.

⁷ Paolo Sarpi, *Istoria del concilio tridentino*, Firenze, Sansoni, 1966, éd. Gambarin, Libro primo, p. 116 : “ il pontefice non li [aveva] data quella amplissima autorità e assoluta potestà che Sua Maestà desiderava ... perchè è così annessa alle ossa del pontificato ”.

La première séance de travail (du 27 avril) permet aux six théologiens de parvenir à un accord sur les quatre premiers articles concernant : la condition de l'homme, le libre arbitre, la cause du péché originel et le péché originel. L'euphorie du début peut paraître raisonnable et les esprits chagrins sentent fondre leurs réticences. Le 2 mai, l'ordre du jour porte sur l'article 5 qui définit la justification. Contre toute attente et après d'âpres discussions, les six hommes s'accordent sur le texte conciliant de Contarini :

Ainsi la foi qui justifie est cette foi efficace par la charité mais il n'en est pas moins vrai que jusque là nous sommes justifiés par cette foi, c'est-à-dire que nous sommes acceptés par Dieu et réconciliés avec Lui dans la mesure où elle embrasse la miséricorde et la justice qui nous sont imputées par le Christ et ses mérites⁸,

que Contarini commente dès le lendemain, dans une lettre au cardinal Gonzaga :

Cette lettre pour vous dire qu'hier, Dieu soit loué, les théologiens députés à étudier les différences entre catholiques et protestants sont tombés d'accord sur l'article *de justificatione et fide et operibus*, comme vous le verrez dans le texte joint que je vous envoie pour que vous l'étudiez et le communiquiez à Messer Agnolo [= le secrétaire du cardinal Gonzaga] et au père abbé Don Gregorio [Cortese] mais à personne d'autre parce cette négociation passe par beaucoup de secret et il faut la conserver telle pour ne pas la perturber. Sur ordre de Sa Majesté, les députés catholiques me font part chaque jour de tout, avant de se rendre au colloque et en rentrant, mais pas en ma qualité de légat mais comme personne amie, comme le fait également le père Maître du Sacré Palais [=Tommaso Badia]. Comme catholique, cette résolution nous a plu et je l'envoie à Rome pour que Sa Sainteté en discute et nous donne sa réponse. J'ai voulu vous l'envoyer pour que vous voyiez avec les personnes susnommées et je vous prie de m'informer de votre opinion et de celles des autres, le plus rapidement et le plus secrètement possible. Et parce que, éventuellement, on peut avoir un doute sur ces deux points que j'ai évoqués dans le texte joint [ces deux points sont la présence des termes *duplex iustitia* et l'absence de *meritum*], j'aimerais avoir votre opinion sur ce sujet. Ne soyez pas étonné si l'on tient cette chose si secrète, parce que Monsieur de Granvelle m'a dit qu'en Italie et ailleurs il y avait des gens avec l'intention de troubler cette concorde mais Plaise à Dieu qu'elle se poursuive comme elle a bien commencé. Après cet article, les théologiens députés poursuivront avec les autres et ce matin ils ont commencé à discuter de l'Église⁹.

L'accord a pu se faire parce que Contarini a plutôt considéré l'inspiration religieuse qui est à l'origine de la théorie de Luther sur la justification alors que les théologiens vont s'arrêter sur les erreurs doctrinales.

La réception de l'article, par le pape et la Curie, est très réservée car il est jugé comme une concession trop large faite aux Protestants : Reginald Pole évite de se prononcer, Gian Piero Carafa et Marcello Cervini sont opposés à la définition ainsi faite de la justification, Dionisio Laurerio attaque les mauvaises interprétations possibles. Seul Federico Fregoso *le défendit vigoureusement lors du*

⁸ Gasparo Contarini, *Epistula de iustificatione*, in *Concilium tridentinum*, Friburg-im-Br., Societas Goerresiana, 1966, p. 314-322 : " Fides autem iustificans est illa fides quæ est efficax per caritatem, sed interim hoc verum est, quod hac fide eatenus iustificamur, id est acceptamur et reconciliamur Deo, quatenus apprehendit misericordiam et iustitiam, quæ nobis imputatur propter Christum et eius meritum ".

⁹ Edmondo Solmi, *Gasparo Contarini alla dieta di Ratisbona secondo i documenti inediti dell'archivio Gonzaga di Mantova*, in *Nuovo archivio veneto*, XIII (1907), p. 78-79.

consistoire du 27 mai 1541 qu'il décrit, en termes amers, dans une lettre à Bernardino Ochino :

Demain [27 mai 1541], il y aura consistoire et l'on proposera l'article de la justification par le Christ; nous serons une cinquantaine de cardinaux dont au moins trente ne saurons pas ce qu'est la justification; et parmi les vingt autres la plupart s'en empareront et si quelqu'un veut la défendre, il sera jugé hérétique¹⁰.

La lettre du cardinal-neveu à Contarini en date du 29 mai, met le légat en garde contre une attitude trop aimable et l'invite à être dorénavant plus circonspect. La réponse du cardinal Contarini se lit dans son *Epistola de iustificatione* où il défend ses positions.

Malgré tout, le colloque se poursuit. Les articles 6 à 9, relatifs respectivement à l'autorité de l'Église, la parole de Dieu, la pénitence après le péché et le magistère de l'Église en matière d'Écriture ne posent aucun problème et les discussions sont très limitées. L'article 10 ouvre le débat sur la primauté du pape par rapport au concile et l'opposition sur ce point entre Melanchthon et Eck est si vive que les pourparlers risquent d'en être bloqués. Contarini intervient en proposant que cette matière soit renvoyée à la fin des discussions, d'autant plus que les théologiens romains eux-mêmes n'ont pas totalement élucidé la question et que le camp catholique ne propose pas un front uni. Le 4 mai 1541, on passe à l'étude des sacrements : l'ordination (article 11), le baptême (article 12) et la confirmation (article 13) et l'on parvient rapidement à un accord. La pierre d'achoppement se présente avec l'examen de l'article 14 *De sacramento altaris*, relatif à l'eucharistie, car les protestants refusent catégoriquement la notion de transsubstantiation et d'adoration de l'eucharistie tandis que Contarini se refuse à transiger sur ce point si essentiel à ses yeux qu'il avait lui-même corrigé la première écriture de l'article, en y ajoutant de sa main, en marge : *Hic videndum est, ne nos conentur vexare de figmento suo transubstantiationis*.

Le 15 mai, Gasparo Contarini se présente avec le nonce Giovanni Morone à l'empereur pour l'informer de la situation de blocage, même si des séances de travail réunissent encore les théologiens jusqu'au 22 mai. De la même manière, le 16 mai, il écrit au pape qui, lors du consistoire du 10 juin, décide que le colloque a bien assez duré, que la suspension du concile —qui avait incité à l'ouverture de cette politique des colloques— est levée et que la convocation du concile œcuménique et général se fera au plus tôt. Le colloque religieux est transféré dans le cadre politique de la diète impériale.

Le 27 juillet 1541, la diète de Ratisbonne se dissout. Contarini déclare que les articles du *Liber ratisboniensis* arrêtés lors du colloque devront être approuvés par le futur concile, mais même cette ultime trace de l'esprit de tolérance et d'indulgence ne sera pas honorée et le concile de Trente la balayera d'un revers de la main. La tentative de conciliation religieuse voulue concomitamment par l'empereur et le pape laisse un goût amer aux deux souverains. Catholiques et protestants repartent dos à dos.

C'est l'échec pour Contarini.

¹⁰ Franz Dittrich, *Regesten und Briefe des Kardinals G. Contarini*, Braunsberg, Verlag von Huye's Buchhandlung, 1881, p. 197.

En fait, les personnes ne sont pas en cause, mais la puissance des doctrines qui dépasse les hommes. L'amertume du cardinal-légat est d'autant plus vive que les critiques formulées contre la doctrine de Ratisbonne glissent souvent jusqu'à la critique de l'homme et la mise en cause de sa foi catholique. Contarini définit sa propre position religieuse comme authentiquement catholique¹¹ et il est blessé par le doute et la suspicion. Lodovico Beccadelli, dans sa brève biographie posthume du cardinal, raconte une anecdote qui est révélatrice de son sentiment :

[Contarini et sa suite, dont Beccadelli, ont quitté Ratisbonne pour Milan] Quand nous arrivâmes à Brescia, un gentilhomme de la ville, vieil ami du cardinal, vint lui rendre visite et lui dit de manière désinvolte : *Où en sont ces Chapitres si exorbitants que vous avez concédés aux Luthériens?* Ce à quoi le cardinal répondit que c'était là un mensonge de Pasquino à ne pas écouter et qu'il ne faut rien accepter sans l'autorité de l'Église, pas même l'Évangile selon saint Jean. Ce brave homme répliqua que ce qu'il avait dit ne venait pas de Pasquino mais qu'il l'avait lu de la main d'un grand cardinal qu'il nomma. En entendant cela, le cardinal Contarini s'irrita et dit : *Si c'est vrai, voilà une belle façon de me remercier de ma peine* et, sur la route de Milan, il écrivit une lettre au pape où il se plaignait de l'infamie qui se répandait à tort dans Rome contre son honneur et où il priait Sa Sainteté de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il puisse l'entretenir et lui faire voir la vérité dont il ne méritait que des remerciements et non des blâmes.

Il est d'autant plus injuste de tenir rigueur de l'échec au seul Contarini, que les textes de Ratisbonne sont le fruit d'une rédaction collective à laquelle ont contribué Tommaso Badia et Giovanni Morone, les trois théologiens collocuteurs et leurs experts.

En fait, une partie du Sacré Collège, encouragée par le camp français, instrumentalise par son apparente opposition théologique à la doctrine contarinienne de la justification, d'une part sa foncière opposition politique à toute démarche conciliante envers l'empereur et, d'autre part, sa profonde réticence envers l'attitude libre du cardinal-légat qui est accusé de n'avoir pas respecté, à la lettre, les consignes du pape et d'avoir ainsi mis en péril l'autorité du pape et de la Curie. Ces cardinaux ont parfaitement compris que les princes allemands qui soutiennent la politique des colloques religieux, espèrent seulement en tirer la reconnaissance officielle d'Églises territoriales sur lesquelles ils auraient aisément autorité ; et ces mêmes cardinaux connaissent la position contestataire de Contarini envers le pouvoir temporel du pontife, exprimée dans son discours de 1529 à Clément VII comme dans la conclusion de son *De potestate pontificis*.

L'amabilité de Contarini envers les protestants est lue comme une complaisance coupable qui explique l'hétérodoxie philoluthérienne de sa doctrine de la justification que l'Inquisition condamnera dans l'édition posthume de l'*Opera* de Contarini. La forte volonté de Contarini de faire progresser les travaux de conciliation, quitte à suspendre l'article 10, est interprétée comme de la soumission à l'empereur et à sa politique en Allemagne. La prudence de Contarini est considérée comme une forme d'opposition envers la politique du Saint Siège.

¹¹ Reinhold Seeberg, *Beiträge zur Entstehungsgeschichte des Lehdekrete des Konzils von Trient*, Leipzig, A Deichert, 1889, p. 657 : " genuinamente cattolico ".

La césure, qui apparaît au sein du Sacré Collège entre les cardinaux qui soutiennent Contarini et ceux qui se dressent avec de plus en plus de véhémence contre la politique de Ratisbonne, correspond à la reconnaissance —ou non— de l'émergence d'un sens nouveau du terme *Église* qui n'est plus parfaitement synonyme de celui de *Catholicisme* ou de *Vérité*. En effet, apparaît la notion forte d'une institution politique qui ne se définit plus automatiquement et uniquement par des caractéristiques dogmatiques ou doctrinales uniques. En Europe occidentale et centrale, il y avait l'Église —tout court— qui était nécessairement l'Église romaine (le monde orthodoxe était schismatique), désormais il y aura l'Église catholique et l'Église protestante, voire l'Église prussienne avant que n'apparaisse l'Église de France. Cette pluralité d'Églises impliquera l'impossibilité politique et religieuse d'imposer une seule conception de l'expérience religieuse d'où l'émergence, au XVIIe siècle, de la notion de liberté de conscience, puis de tolérance.

Il est permis de se poser la question de savoir ce qui serait arrivé si l'article de Ratisbonne sur la justification avait été adopté ? On peut reprendre la phrase de Hubert Jedin sur le décret de Trente sur la justification : *On peut mettre en doute que, dans cette hypothèse, l'Église aurait connu en Occident la division actuelle*¹².

L'année 1541, l'année du colloque de Ratisbonne, est cette année à partir de laquelle tous les Chrétiens du temps vont devoir s'identifier à une confession qu'elle soit d'Augsbourg, tétrapolitaine, anabaptiste ou catholique romaine. Avant 1541, triomphe encore l'utopie de l'union religieuse sauvée par la vérité et la liberté; après 1541, s'ouvre le *temps des confessions*. L'année 1541 a été un entre-deux confessionnel et une tentative, malheureusement échouée, pour préserver cette unité.

Article extrait de
Marie Viallon, *Italie 1541 ou l'unité perdue de l'Église*, Paris, Ed. du CNRS, 2005

¹² Hubert Jedin, *Le concile de Trentet*, p. 511.